

Syndicat Mixte

SCOT PROVENCE MEDITERRANEE

Arrêté du Président

ARRETE N°19-06

Objet : arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée comportant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVVM)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.104-6, R.104-1, R.104-2, R.104-7; les articles L.131-1 et suivants, les articles R.141-1 et suivants, les articles L.142-1 et suivants, L.143-1 et suivants, R.141-1 et suivants et R.143-1 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

VU la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n°2016-1058 du 3 Aout 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n°2016-1060 du 3 Août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

VU les arrêtés préfectoraux en date du 8 novembre 2002, 23 octobre 2003 et 08 septembre 2010 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée

VU l'arrêté préfectoral du 21 Mars 2014 portant modifications statutaires du Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée

VU le SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée en date du 16 octobre 2009 N° 16-10-09/02/220,

VU les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée :

- Prescrivant la révision du SCoT en vue d'élaborer un chapitre individualisé du SCoT valant schéma de mise en valeur de la Mer, définissant ses objectifs, et ses modalités de concertation, délimitant son périmètre en date du 07 décembre 2012 N° 07-12-12/04/294
- Complétant la délibération n°07-12-12/04/294 et prescrivant la révision du SCoT, ses objectifs et ses modalités de concertation en date du 14 juin 2013 N°14-06-13/06/309,
- Analysant les résultats de l'application du SCoT approuvé le 16 Octobre 2009 et décidant de son maintien en vigueur en date du 9 octobre 2015 N° 09-10-15/02-358,
- Organisant le débat d'orientations du PADD en date du 1er Mars 2016 N° 01-03-16/05/365,

VU l'accord de l'Etat en date du 15 Octobre 2018 sur les dispositions du chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer prévu à l'article L 143-19 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du comité syndical n°26-10-18/01/389 en date du 26 octobre 2018 arrêtant le projet de SCoT Provence Méditerranée et tirant le bilan de la concertation

VU la décision n°E19000030/83 du magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon en date du 1^{er} Avril 2019 constituant une commission d'enquête

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique et notamment le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée comprenant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la Mer,

VU les avis émis par les collectivités et organismes associés ou consultés

Après consultation de la commission d'enquête,

Le Président du Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée,

ARRETE

Article 1^{er}: Objet, durée et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée comprenant un chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer tel qu'il a été arrêté par le comité syndical le 26 octobre 2018.

Le SCoT, régi par les dispositions du Code de l'Urbanisme, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCoT est composé de plusieurs parties :

- le rapport de présentation, qui pose les enjeux du territoire et explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement ;
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui présente le projet politique stratégique et prospectif. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver ;
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations d'aménagement en matière de logement, d'équipement, de transport, de commerce... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère ;

Il comporte en outre un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer tel que prévu par l'article L 143-19 du Code de l'Urbanisme

Le SCoT Provence Méditerranée a été approuvé le 16 Octobre 2009. Le SCoT Provence Méditerranée révisé a été arrêté le 26 octobre 2018.

L'enquête est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet de révision du SCoT Provence Méditerranée comprenant un chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver, suivre, et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée. Il procèdera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation du SCoT révisé. Le Président du Syndicat Mixte est le responsable du projet.

Cette enquête se déroulera à partir du **Judi 09 Mai 2019 à 09h et jusqu'au Vendredi 14 Juin 2019 inclus à 17h** (soit une durée de 37 jours).

Article 2 : Désignation de la commission d'enquête

Par décision n°E1900030/83 en date du 1^{er} Avril 2019, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée de :

- Président :
 - M. Denis SPALONY, Ingénieur en chef, DGST, ER
- Membres titulaires :
 - M. Fernand PEIRANO, Ingénieur CEA, ER
 - M. Jacques BRANELLEC, Officier de Marine, deuxième section, ER

Article 3 : Modalités d'organisation de l'enquête publique

A. COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE

Le dossier soumis à l'enquête comprend les documents suivants :

1- Notice générale comprenant notamment :

- Mention des textes régissant l'enquête publique et indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure de révision du SCoT incluant un chapitre individualisé du SCoT valant schéma de mise en valeur de la mer.

2- Recueil des pièces administratives :

- L'arrêté n°19-06 ordonnant l'ouverture et organisant l'enquête publique
- La décision n°E1900030/83 du magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon en date du 1^{er} Avril 2019 constituant une commission d'enquête
- Les annonces dans la presse

- La délibération prescrivant la révision du SCoT en vue d'élaborer un chapitre individualisé du SCoT valant schéma de mise en valeur de la Mer, définissant ses objectifs, et ses modalités de concertation, délimitant son périmètre en date du 07 décembre 2012 N° 07-12-12/04/294
- La délibération complétant la délibération n°07-12-12/04/294 et prescrivant la révision du SCoT, ses objectifs et ses modalités de concertation en date du 14 juin 2013 N°14-06-13/06/309,
- La délibération organisant le débat d'orientations du PADD en date du 1er Mars 2016 N° 01-03-16/05/365,
- La délibération n°26-10-18/01/389 du Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée arrêtant le projet de SCoT révisé et tirant le bilan de la concertation
- Le bilan de la concertation
- La présentation du projet de révision du schéma de cohérence territoriale (document intitulé : Présentation du projet de SCoT à arrêter) ;
- L'accord de l'Etat en date du 15 Octobre 2018 sur les dispositions du chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) prévu à l'article L 143-19 du Code de l'Urbanisme

3- **Projet de révision du SCoT arrêté le 26 octobre 2018, constitué:**

- Du rapport de présentation comportant l'évaluation environnementale
- Du projet d'aménagement et de développement durables (PADD);
- Du document d'orientation et d'objectifs (DOO);
- Des documents graphiques accompagnant le DOO;
- Du rapport du chapitre individualisé du SCoT valant SMVM;
- Des documents graphiques accompagnant le chapitre individualisé;
- D'annexes accompagnants le chapitre individualisé

4- **Recueil de l'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées, consultées, par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale ainsi que par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers.**

B. CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1er ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté :

- Au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, 107 boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Dans les mairies des 32 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public.

- Dans les sièges des 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public

Cf. précisions dans le tableau ci-après.

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE
SYNDICAT MIXTE Scot	Siège de la Métropole 107 Bd Henri Fabre	du lundi au vendredi : 9h-12h00 et 14h-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 05 35 21 04 94 05 35 22
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME			
BANDOL	Médiathèque Service urbanisme au 1er étage 11, rue des Ecoles Place Lucien Grillon	du lundi au vendredi : 9h00-12h00	04 94 29 12 30
LE BEAUSSET	Hôtel de ville - accueil Place Jean Jaurès	du lundi au Jeudi 8h00-12h00 et 13h30-17h30 le vendredi 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 38 55 75
LA CADIÈRE D'AZUR	Mairie annexe (face Mairie) Place Jean Jaurès Service Urbanisme - 2ème étage	du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 25 25
LE CASTELLET	Mairie Annexe "Le plan" Rue des Micocouliers	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-16h30	04 94 15 25 11
EVENOS	Hôtel de ville - accueil RDN 8 Sainte Anne d'Evenos	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 14h30-17h30 vendredi de 8h30-12h et 14h30-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 50 86
RIBOUX	Hôtel de ville Placette de la Mairie	le Mercredi et Jeudi 9h-12h	04 42 73 88 68
SANARY	Hôtel de ville - Accueil 1 Place de la République	du lundi au Jeudi de 9h00-12h00 et 13h30-18h00 le vendredi de 9h00-12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 32 97 00
SAINT CYR	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage - bureau 207 Place Estienne d'Orves	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 (fermeture le Mercredi) Pont le 30 et 31/05	04 94 26 26 22
SIGNES	Hôtel de ville -Accueil Rue Saint Jean	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 25 30 80
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	Dans les locaux des services administratifs - accueil 155 Av. Jansoulin 83740 La Cadière d'Azur	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 vendredi 8h30-12h00 et 13h30-16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 26 60

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE			
CARQUEIRANNE	Hôtel de ville - service urbanisme Direction des services techniques Place de la République	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30	04 94 01 40 40
LA CRAU	Hôtel de ville - service urbanisme et technique Boulevard de la République	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00	04 94 01 56 80
LA GARDE	Hôtel de ville - service urbanisme Rue Jean Baptiste LAVENE	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 08 98 00
HYERES	Hôtel de ville Service aménagement du territoire 12 Avenue Joseph Clotis	du lundi au vendredi : de 8h30-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 00 78 78
OLLIOULES	Mairie annexe - Espace Pierre Puget Service urbanisme - 1er étage 1 Place Trotobas	du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00	04 94 30 41 41
LE PRADET	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage Parc Cravero	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 08 69 47
LE REVEST	Hôtel de ville - service urbanisme Place Jean Jaurès	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 19 90
SAINT MANDRIER	Hôtel de ville Service Urbanisme - 1er étage Rue Anatole France	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 11 51 60
LA SEYNE	Service technique - 4ème étage Salle 428 Avenue Pierre Mendès-France	du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 06 95 00
SIX FOURS	Hôtel de ville - service urbanisme Bâtiment des services techniques Place du 18 Juin 1940	du lundi au vendredi : 8h30-11h30	04 94 34 93 00
TOULON	Hôtel de ville - service urbanisme (Etudes et planification) 9ème étage Avenue de la République	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 36 30 00
LA VALETTE	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage Impasse des Farinettes	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30	04 94 61 90 90
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Au siège 107 Bd Henri Fabre TOULON	du lundi au vendredi : 9h-12h00 et 14h-17h00 Pont du 30 et 31/05	04 94 93 83 00

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU			
BELGENTIER	Hôtel de ville - secretariat général Avenue du 8 Mai 1945	du lundi au vendredi 10h-12h et 14h-17h	04 94 33 13 00
LA FARLEDE	Hôtel de ville - service urbanisme Place de la Liberté	du lundi au vendredi : 8h00-12h30 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 27 85 85
SOLLIES PONT	Centre technique municipal Service urbanisme - 1er étage Allée de la Greffière	du lundi au vendredi : 8h30-12h00	04 94 13 58 00
SOLLIES TOUCAS	Hôtel de ville - salle du conseil municipal Place Clément Balestra	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30	04 94 28 90 47
SOLLIES VILLE	Hôtel de ville - salle du conseil municipal 9 Rue du 6ème RTS	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30 sauf Jeudi AM	04 94 13 80 30
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau	1189 Avenue des Sénéès 83210 Solliès Pont	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 33 78 84
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES			
BORMES LES MIMOSAS	Bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville Service Aménagement-Urbanisme-Foncier 1, Place Saint François	du lundi au Jeudi de 9h00-12h00 et de 14h00-17h00 le vendredi de 9h00-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 05 34 52
COLLOBRIERES	Hôtel de ville - Accueil Place de la Libération	du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 15h30-17h45	04 94 13 83 83
CUERS	Service Urbanisme - Mairie de Cuers Place Général Magnan	du lundi au Jeudi 8h00-12h00 et 13h30-17h00 le vendredi de 8h-12h et 13h30-16h30	04 94 13 50 70
LA LONDE	Service urbanisme - Mairie annexe Place du 11 Novembre	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00	04 94 01 55 00
LE LAVANDOU	Hôtel de ville - service urbanisme 1er étage Place Ernest Reyer	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00	04 94 05 15 70
PIERREFEU	Hôtel de ville - service urbanisme RDC Place Urbain Sénéès	du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h - 13h à 17h le vendredi de 8h30 à 12h - 13h à 16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 13 53 13
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	Au siège 195 allée des Oliviers 83250 La Londe-les-Maures	du lundi au vendredi 8h30-12h00 et de 14h00-16h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 01 95 94

Le dossier est également consultable au format numérique :

- sur le site internet www.registre-dematerialise.fr/1261
- sur un poste informatique en accès libre au siège du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée et au siège de chaque intercommunalité aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessus.

C. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Le public peut formuler ses observations et propositions:

- dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires respectifs des lieux d'enquête.
- par voie postale adressée à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée, CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9

Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte et seront versées au fur et à mesure sur le registre dématérialisé

- par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : enquete-publique-1261@registre-dematerialise.fr
- par voie informatique à travers le formulaire du registre dématérialisé de l'enquête publique, accessible à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1261.

Ces observations seront consultables par le public sur le registre dématérialisé depuis tout poste informatique disposant d'une connexion internet et également depuis un poste informatique en accès libre au siège de chaque intercommunalité et au siège de l'enquête.

- oralement, lors des permanences des commissaires-enquêteurs (cf. article 4).

Article 4 : Permanences des membres de la commission d'enquête

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES d'un commissaire enquêteur
Syndicat Mixte SCOT	Siège de la Métropole 107 Bd Henri Fabre	du lundi au vendredi : 9h-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 05 35 21 04 94 05 35 22	Mercredi 15 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME				
BANDOL	Médiathèque - Service urbanisme au 1er étage 11, rue des ecoles Place Lucien Grillon	du lundi au vendredi : 9h00-12h00	04 94 29 12 30	Mardi 21 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
LE BEAUSSET	Hôtel de ville - accueil Place Jean Jaurès	du lundi au Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30 le vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 38 55 75	Lundi 20 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
LA CADIERE D'AZUR	Mairie annexe (face Mairie) Place Jean Jaurès Service Urbanisme - 2ème étage	du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 25 25	Lundi 20 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
LE CASTELLET	Mairie Annexe "Le plan" Rue des Micoucouliers	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-16h30	04 94 35 20 11	Mardi 14 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
EVENOS	Hôtel de ville - accueil RDN 8 Sainte Anne d'Evenos	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 14h30-17h30 vendredi de 8h30-12h00 et 14h30-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 38 50 85	Jeudi 16 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
RIBOUX	Hôtel de ville Placette de la Mairie	le Mercredi et Jeudi 9h00-12h00	04 42 73 88 68	Jeudi 16 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
SANARY	Hôtel de ville - Accueil 1 Place de la République	du lundi au Jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00 le vendredi de 9h00-12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 32 97 00	Mardi 21 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
SAINT CYR	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage - bureau 207 Place Estienne d'Orves	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 (fermeture le Mercredi) Pont le 30 et 31/05	04 94 26 26 22	Lundi 13 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
SIGNES	Hôtel de ville - Accueil Rue Saint Jean	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 25 30 80	Mardi 14 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	Dans les locaux des services administratifs - accueil 155 Av. Jansoulin 83740 La Cadière d'Azur	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 26 60	Lundi 13 Mai 2019 de 14h00 à 17h00

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES d'un commissaire enquêteur
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE				
CARQUEIRANNE	Hôtel de ville - service urbanisme Direction des services techniques Place de la République	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30	04 94 01 40 40	Mercredi 15 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
LA CRAU	Hôtel de ville - service urbanisme et technique Boulevard de la République	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00	04 94 01 56 80	Mercredi 15 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
LA GARDE	Hôtel de ville - service urbanisme Rue Jean Baptiste Lavene	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 08 98 00	Jeudi 23 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
HYERES	Hôtel de ville Service aménagement du territoire 12 Avenue Joseph Clotis	du lundi au vendredi : de 8h30-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 00 78 78	Jeudi 23 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
OLLIOULES	Mairie annexe - Espace Pierre Puget Service urbanisme - 1er étage 1 Place Trotobas	du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00	04 94 30 41 41	Jeudi 9 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
LE PRADET	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage Parc Cravero	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 08 69 47	Lundi 3 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
LE REVEST	Hôtel de ville - service urbanisme Place Jean Jaurès	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 19 98	Jeudi 9 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
SAINT MANDRIER	Hôtel de ville Service Urbanisme - 1er étage Rue Anatole France	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 11 51 60	Lundi 13 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
LA SEYNE	Service technique - 4ème étage Salle 428 Avenue Pierre Mendès-France	du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 06 95 00	Lundi 13 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
SIX FOURS	Hôtel de ville - service urbanisme Bât des services techniques Place du 18 Juin 1940	du lundi au vendredi : 8h30-11h30	04 94 34 93 00	Mercredi 15 Mai 2019 de 09h00 à 12h00
TOULON	Hôtel de ville - service urbanisme (Etudes et planification) - 9ème étage Avenue de la République	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 36 30 00	Vendredi 17 Mai 2019 de 14h à 17h00
LA VALETTE	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage Impasse des Farinettes	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30	04 94 61 90 90	Vendredi 17 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Au siège de la Métropole 107 Bd Henri Fabre	du lundi au vendredi : 9h-12h00 et 14h-17h00 Pont du 30 et 31/05	04 94 93 83 00	Mercredi 12 Juin 2019 de 9h00 à 12h00

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES d'un commissaire enquêteur
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU				
BELGENTIER	Hôtel de ville - secrétariat général Avenue du 8 Mai 1945	du lundi au vendredi 10h00-12h00 et 14h00-17h00	04 94 33 13 00	Mercredi 5 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
LA FARLEDE	Hôtel de ville - service urbanisme Place de la Liberté	du lundi au vendredi : 8h00-12h30 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 27 85 85	Mercredi 5 Juin 2019 de 14h00 à 17h00
SOLLIES PONT	Centre technique municipal Service urbanisme - 1er étage Allée de la Greffière	du lundi au vendredi : 8h30-12h00	04 94 13 58 00	Mardi 11 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
SOLLIES TOUCAS	Hôtel de ville - salle du conseil municipal Place Clément Balestra	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30	04 94 28 90 47	Mardi 11 Juin 2019 de 14h00 à 17h00
SOLLIES VILLE	Hôtel de ville Salle du conseil municipal 9 Rue du 6ème RTS	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30 sauf Jeudi AM	04 94 13 80 30	Jeudi 6 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau	1189 Avenue des Sénéts 83210 Sollès Pont	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 33 78 84	Jeudi 6 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES				
BORMES LES MIMOSAS	Bât annexe de l'Hôtel de Ville Service Aménagement-Urbanisme- Foncier 1, Place Saint François	du lundi au Jeudi de 9h00-12h00 et 14h00-17h00 le vendredi de 9h00-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 06 34 52	Jeudi 16 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
COLLOBRIERES	Hôtel de ville - Accueil Place de la Libération	du lundi au vendredi : 8H30-12H30 et 15H30-17H45	04 94 13 83 83	Jeudi 9 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
CUERS	Service Urbanisme - Mairie de Cuers Place Général Magnan	du lundi au Jeudi 8h00-12h00 et 13h30-17h00 le vendredi de 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 16 50 70	Jeudi 9 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
LA LONDE	Service urbanisme - Mairie annexe Place du 11 Novembre	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00	04 94 01 55 00	Mardi 11 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
LE LAVANDOU	Hôtel de ville - service urbanisme 1er étage Place Ernest Reyer	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00	04 94 05 15 70	Lundi 27 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
PIERREFEU	Hôtel de ville - service urbanisme RDC Place Urbain Sénéts	du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 13 53 13	Lundi 27 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	Au siège 195 Allée des Oliviers 83250 La Londe-les-Maures	du lundi au vendredi 8h30-12h00 et de 14h00-16h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 01 95 94	Mardi 11 Juin 2019 de 14h00 à 17h00

Article 5 : Clôture de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, les registres clos et collectés sont mis à disposition des membres de la commission d'enquête sans délai. Suite à cette clôture, les membres de la commission rencontrent le ou la responsable du projet et lui communiquent les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et ce dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la commission d'enquête. Le ou la responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée.

Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du tribunal Administratif. Le Syndicat Mixte SCoT Provence méditerranée transmet dès réception, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'aux Maires des communes et Présidents des EPCI concernés.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- En Préfecture du Var
- Au siège du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
- Dans les mairies des 32 communes du périmètre du SCoT
- Au siège des 4 EPCI membres du SCoT
- Sur le site du SCoT Provence Méditerranée www.scot-pm.com et sur le site du registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/1261.

Article 7 : Informations complémentaires

Toute information relative au projet de révision du schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du président du syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée :

- soit par courrier adressé au Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9,
- soit par courrier électronique, à l'adresse : contact@scot-pm.com
- soit par téléphone au 04 94 05 35 22 ou au 04 94 05 35 21

Article 8 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans trois journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Var et désignés ci-dessous :

- Var Matin
- La Marseillaise
- TPBM

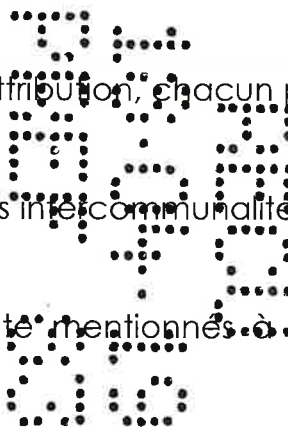
Cet avis sera également affiché dans les locaux du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée ainsi que dans tous les lieux mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Il sera publié par tout autre procédé en usage dans les établissements publics et communes précités durant toute la durée de l'enquête. Ces mesures de publicité seront certifiées par les présidents du Syndicat Mixte ou des EPCI concernées ainsi que par les Maires concernés.

Article 9 : Exécution

Ampliation du présent arrêté est transmise pour attribution, chacun pour ce qui le concerne :

- Aux Maires des communes et Présidents des intercommunalités mentionnés à l'article 3 du présent arrêté,
- A Monsieur le Préfet du Var,
- Aux membres de la commission d'enquête mentionnés à l'article 2 du présent arrêté.



Fait à Toulon, le **11 7 AVR 2019**

Le Président du Syndicat Mixte
SCoT Provence Méditerranée,

ROBERT BENEVENTI



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet Acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le :

Signature